



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ref : MD/20-040235

Paris, le 24 JUIN 2020

Le Ministre des Solidarités et de la Santé
Le Ministre de l'Action et des Comptes publics
La Secrétaire d'Etat chargée des personnes
handicapées

A

Laurent VACHEY, inspecteur général des
finances

Monsieur,

Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un plan en faveur du Grand âge qui s'insère dans une ambition plus générale de l'accompagnement de l'autonomie, du vivre ensemble et d'une société de choix qui ne laisse pas de côté ses anciens et ses personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui malgré notre effort collectif, la vision globale des besoins de soutien à l'autonomie et de l'articulation efficace des différentes aides et prestations fait défaut dans la construction d'une solidarité efficace et de pleine participation de ceux de nos concitoyens qui doivent être soutenus dans leur autonomie.

En cohérence de cette ambition, le Gouvernement a déposé un projet de loi et un projet de loi organique qui visent parallèlement à transférer la dette de l'Acoss à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et permettre l'élargissement du champ des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS) au soutien à l'autonomie. Ces dispositions ouvrent la voie à la création d'un nouveau risque et d'une nouvelle branche de la sécurité sociale auxquels sera réaffectée une partie de la recette actuellement dédiée à l'amortissement de la dette portée par la CADES à compter de 2024, date estimée d'amortissement des dettes sociales reprises antérieurement aux deux projets de loi précités.

L'ensemble de ces mesures constitue le socle permettant d'asseoir l'orientation retenue par le Gouvernement, dont la déclinaison opérationnelle interviendra dès le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Nous souhaitons à ce titre que vous puissiez contribuer à la réflexion du Gouvernement sur cette traduction, en concertant les acteurs concernés et en faisant des recommandations.

.../...

Ces recommandations ne porteront pas sur les autres aspects propres au plan Grand âge lui-même, qui seront soumis en parallèle à une concertation avec les parties prenantes, mais sur les principes et l'architecture générale de la branche autonomie et sur sa gouvernance – dont la pertinence est une des conditions essentielles du bon pilotage des politiques publiques sur ce champ et de leur déclinaison en équité sur nos territoires.

Vous veillerez ainsi dans un premier temps à organiser une concertation large sur la création d'une cinquième branche, avec les partenaires sociaux, les représentants des personnes et des acteurs du secteur du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec les collectivités territoriales dont la place est essentielle notamment en tant que cofinanceurs de ces politiques. Vous inclurez également les financeurs privés (assurances notamment) aux concertations.

Vous ferez des propositions sur les principales questions déjà identifiées, notamment celles rappelées ci-dessous, et sur les nouvelles questions qui émergeraient de vos concertations :

- en matière de périmètre de la nouvelle branche et du / des risque(s) à couvrir ainsi que des dépenses associées : cette réflexion veillera à considérer les moyens de concilier l'autonomie nécessaire à cette nouvelle branche – afin de lui donner une vraie lisibilité en matière de mesures mises en œuvre et de leur traduction financière – et l'articulation avec les autres branches de sécurité sociale (notamment la branche maladie / invalidité), mais aussi avec les dépenses financées par les collectivités territoriales et notamment les conseils départementaux, ou encore les dépenses portées par le budget de l'Etat et concourant à l'accessibilité et l'autonomie des personnes ;
- en matière de pilotage financier, dans une logique de lisibilité des ressources et dépenses associées, afin d'assurer l'équilibre de cette branche dans la durée et d'empêcher la constitution future de déficits ;
- en matière de missions dévolues à la Caisse nationale de solidarité autonomie dans ce nouveau contexte ;
- en matière d'articulation au sein de cette branche entre politiques distinctes et sujets de recouplement entre grand âge et handicap.

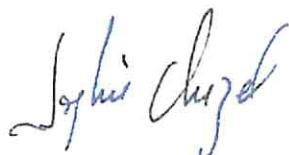
Par ailleurs, vous serez chargé de piloter les travaux conduisant à l'identification des sources de financement à mobiliser prioritairement pour couvrir la réforme du Grand âge à compter de 2021. S'il appartiendra au Gouvernement de soumettre au Parlement dans la prochaine LFSS une trajectoire pluriannuelle de dépenses pour la nouvelle branche accompagnant les mesures de réforme envisagées, il vous est demandé d'examiner quels pourraient être les leviers à mobiliser pour assurer le financement équilibré d'une enveloppe définie a priori et de façon conventionnelle à 1 Md€ en 2021 et 3 ou 5 Md€ à horizon 2024, étant entendu qu'à compter de cette date et comme indiqué ci-dessus, une partie du besoin sera couvert par la réaffectation à la nouvelle branche de 0,15 point de contribution sociale généralisée (CSG) aujourd'hui perçu par la CADES.

.../...

A ce stade, le champ de vos investigations doit pouvoir permettre d'explorer toutes les pistes qui sont dans le débat sans parti pris a priori sur les catégories d'acteurs ou de situations qu'elles pourraient concerner plus particulièrement. Vos propositions ne devront pas procéder à des transferts entre sous-secteurs qui ne seraient pas rendus soutenables pour eux par des économies identifiées. Les solutions mobilisant la plus grande efficience globale mèrîteront bien entendu d'être privilégiées.

Vous serez appuyés dans votre mission par l'IGAS et l'IGF, et par les services du ministère des solidarités et de la santé et du ministère de l'action et des comptes publics, notamment la direction de la sécurité sociale, la direction générale de la cohésion sociale, la direction du budget, la direction générale du Trésor ainsi que par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Vous ferez un point d'étape aux trois cabinets à la mi-juillet et rendrez vos travaux définitifs au 15 septembre au plus tard.

Suckein



Sophie CLUZEL



Gérald DARMANIN



Olivier VERAN